

1 ARCHIEF

KASJC

CEPESS.

# CENTRE INTERNATIONAL DEMOCRATE-CHRETIEN D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION

---

DOCUMENT Nr. 14

---

Rapports présentés au cours de la réunion du Comité Mondial démocrate-chrétien, les 18-20 juin 1965 à Munich:

1. Le rayonnement de la démocratie chrétienne dans le monde; rapporteur: Dr Rafael Caldera, Président de l'ODCA.
2. La démocratie chrétienne face aux exigences d'aujourd'hui; rapporteur: Prof. Robert Houben.
3. Le passé et le présent de la démocratie chrétienne; rapporteur: Prof. Hans Mayer.

o=o=o=o=o=o=o

LE PASSE ET LE PRESENT DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE

(Hans Maier)

De façon inattendue, ainsi que les connaisseurs des relations politiques le prévoient, une nouvelle désignation, une nouvelle force politique est apparue après la deuxième guerre mondiale dans plusieurs pays de l'Europe: la Démocratie Chrétienne. Les partis ainsi désignés obtenaient aux premières élections d'après-guerre des positions de premier ordre en France, en Belgique, en Italie et ailleurs; dans quelques pays ils assumaient la responsabilité gouvernementale et au cours de la période suivante, ils réussissaient à assurer une influence significative sur l'histoire européenne. Jusqu'à nos jours, malgré de nombreuses rechutes, la démocratie chrétienne est restée une des principales forces politiques de l'Europe; tandis qu'en Amérique Latine, semble-t-il, elle n'en est qu'au début d'une activité étendue. Qu'est-ce que la démocratie chrétienne, et d'où vient-elle ?

Dans la mesure où il nous est possible d'en retracer le développement, il paraît que les partis d.c. se sont formés tout-à-fait spontanément dans les différents pays, pratiquement sans qu'on soit au courant de fondations analogues dans les pays voisins. Pendant la guerre, en 1943 déjà, la "Democrazia Cristiana" a été fondée dans la partie de l'Italie libérée par les Alliés. C'était un parti chrétien de rassemblement greffé sur le vieux parti catholique "Partito Popolare Italiano", qui devait bientôt devenir sous De Gasperi la force dominante de la politique italienne d'après-guerre. Un an plus tard, à la fin de 1944, le Mouvement Républicain Populaire émergeait en France, composé lui aussi d'anciens groupes catholiques et d'un petit parti d'avant-guerre; néanmoins le MRP représentait en même temps une nouveauté dans l'histoire des partis politiques français car c'était la première fois qu'un parti d'inspiration chrétienne obtenait du succès dans des élections parlementaires libres. En 1945, l'Allemagne suivait l'exemple en fondant l'Union Démocrate-Chrétienne et l'Union Chrétienne Sociale. A ces "trois grands" dont l'influence politique a visiblement marqué la politique européenne d'après-guerre, se sont joints plusieurs partis chrétiens plus petits, en partie de tradition ancienne, comme par exemple ceux de Belgique, Hollande, Luxembourg et Autriche. En Europe orientale des partis d.c. furent aussi fondés dans les années qui suivaient la guerre, mais ils devaient succomber bientôt. Plus récemment, de nouveaux partis d.c. ont surgi, surtout en Amérique Latine où ils ont connu récemment, comme au Chili, leurs premiers succès importants.

L'observateur cherchant à décrire les partis d.c. ne se voit guère facilité dans cette tâche. Flabelliforme, exerçant son influence sur

les milieux les plus divers, recrutant ses membres dans toutes les couches sociales, la démocratie chrétienne comprend un vaste réseau d'organisations de caractère militant et apolitique: à partir de groupes religieux de jeunes et de laïcs, et d'associations d'après la classe sociale ou la profession; jusqu'aux syndicats chrétiens et partis chrétiens vétérans considérés les précurseurs historiques, car la démocratie chrétienne n'est absolument pas une création surgie du néant. Elle se base sur un grand nombre d'organisations plus anciennes. C'est un fait généralement connu que dans les pays catholiques le mouvement d.c. s'est lié aux formes d'organisation de la vie catholique politique et sociale: car dans ces pays où les politiciens d.c. appartiennent pour la plupart aux notables de l'ensemble des associations catholiques ou aux cadres des syndicats chrétiens, il existe entre les associations religieuses et les groupements, ou partis politiques-sociaux, des rapports très étroits non du point de vue institutionnel, mais personnel. C'est dans ces mêmes pays que la démocratie chrétienne a tracé très tôt une tradition politique. Par exemple, en Italie la Democrazia Cristiana reflue vers le Partito Popolare Italiano fondé par Luigi Sturzo, le Mouvement Républicain Populaire en France vers le Sillon de Marc Sangnier et le Parti Démocrate Populaire de Champetier de Ribes. Néanmoins, même le succès du parti allemand CDU/CSU aurait été impensable sans la préparation du vieux Centre et du Parti Populaire Bavarois. Il est moins facile d'évaluer la contribution du protestantisme à la formation des partis d.c. actuels: bien qu'aucun de ces partis (sauf peut-être le Parti Populaire Catholique des Pays-Bas) ne possède des traits clairement confessionnels, on pourra pourtant indiquer une aile protestante à la CDU/CSU, et dans une certaine mesure même dans le MRP. Ce phénomène est dû au fait que la contribution du protestantisme européen à la formation de la démocratie chrétienne a été moindre; les précurseurs des partis d.c. actuels proviennent pour la plupart non pas de milieux protestants mais du catholicisme social du 19<sup>ème</sup> siècle. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'avant 1945, l'Idée et le Mouvement démocrates-chrétiens en Europe, étaient limités aux seuls milieux catholiques. Le changement de la situation après la II<sup>ème</sup> guerre mondiale, et le contact plus étroit établi entre les religions dans leur lutte concertée contre le totalitarisme, ont créé des mouvements qui ont permis à la démocratie chrétienne de dépasser le strict cadre confessionnel et de se présenter comme parti de masse.

L'optimisme des premières années d'après-guerre, quand les partis d.c. connurent tout à coup des succès imprévus et quand nombre de leurs dirigeants occupaient des positions clefs, portait même à parler d'une nouvelle Internationale d.c. En effet, il semblait que l'exemple italien et français apportait une nouvelle source de partis supranationaux - une internationale d.c. après la libérale et la socialiste - dans cette Europe déçue idéologiquement mais à la recherche de nou-

velles idées immédiatement après la guerre. Depuis lors ces espoirs exaltés ont cédé le pas à une évaluation plus sobre et plus prudente; le grand succès de ces années-là ne s'est plus répété, du moins pas pour la démocratie chrétienne européenne. Toutefois, rien n'est changé au fait que les partis d.c. d'Europe occidentale représentent toujours une force politique respectable et qu'ils ont trouvé ailleurs de nouveaux domaines de développement. Le noyau des partis d.c. - malgré toutes les apparences de crise en France, en Italie et en Allemagne - s'est montré jusqu'à maintenant d'une stabilité inattendue, car la démocratie chrétienne a modifié ses contacts avec les conditions de la vie et de l'activité politique, en comparaison avec sa conduite préalable. Par conséquent les partis et mouvements d.c. actuels doivent être jugés suivant d'autres normes que leurs précurseurs du 19ème siècle, c'est-à-dire le catholicisme - respectivement le protestantisme - politique et social.

Nous avons mentionné un des changements: la démocratie chrétienne a dépassé le cadre restreint du parti confessionnel pour avancer aux premiers rangs des partis européens. Le nouvel élément sur la scène politique est que les partis d.c. actuels forment aujourd'hui le bloc le plus compact dans l'assemblée européenne, tandis que les partis semblables d'avant-guerre ne réussissaient pas à jouer un rôle important et durable. Plus important encore est le fait que les partis d.c. ont passé, après la IIème guerre mondiale, du phénomène national au phénomène international. (Notre réunion d'aujourd'hui en est bien la preuve). Finalement, la nouvelle force et le nouveau caractère international du mouvement a trouvé aujourd'hui son expression sous la désignation unique de démocratie chrétienne, de préférence aux anciens noms différenciés.

L'ascension des partis d.c. après la IIème guerre mondiale a créé de nouvelles conditions de recherche historique. L'évolution du catholicisme libéral et social - devenue un chapitre à part de l'histoire - ainsi que les phénomènes protestants correspondants, ont gagné une importance nouvelle en tant que précurseurs de la démocratie chrétienne moderne. Ce changement trouve une expression dans la terminologie, parce que au lieu des anciennes désignations du catholicisme politique et libéral, on utilise pratiquement partout le terme "démocratie chrétienne" même là où il s'agit de formes politiques qui n'auraient droit à une telle désignation que sous réserve. Ainsi dans les études anglo-saxonnes et franco-italiennes, toutes les formes de l'activité chrétienne politique, orientées vers l'Etat constitutionnel moderne, sont groupées sous la désignation de démocratie chrétienne, c'est-à-dire même l'action des Conservateurs Catholiques ou du Centre en France. Outre l'étude du catholicisme social, au fond assez documentée, un intérêt croissant dans le catholicisme libéral du 19ème siècle et les premières formes de la démocratie chré-

tienne en France et en Belgique inspirées par Saint-Simon, apparaît. La conclusion relative des échanges de vue entre les partis d.c. et l'Eglise, a facilité la reconnaissance sans préjugés des précurseurs hétérodoxes des partis d.c. modernes et, vice versa, à mesure que les soupçons des milieux non-catholiques envers le catholicisme s'apaisaient, peu à peu une compréhension plus claire de la nécessité et de la problématique politique catholique dans le siècle qui suit la révolution, commence à se faire jour.

En conclusion, on peut dire que l'histoire de la démocratie chrétienne, du 19ème au 20ème siècle, apparaît maintenant dans sa cohérence uniforme et dans son développement historique, tant du point de vue de phénomène national que supranational. La démocratie chrétienne est un mouvement qui, au fond, s'est développé comme une réaction de la révolution française pour se placer dans le cadre du catholicisme de l'Europe occidentale; son principe de base est la volonté de développer sa propre forme de démocratie dans un esprit chrétien. Au 19ème siècle cette volonté - face à la démocratie individualiste-libérale de l'époque - prenait surtout la forme d'une critique et d'une défense; car la démocratie chrétienne signifiait alors avant tout la restriction de l'expression de la pensée démocratique. La démocratie chrétienne voulait être une forme différente de démocratie, en premier lieu non plus anti-religieuse et contraire à l'Eglise. Par contre au 20ème siècle - caractérisé par une expansion dans le monde de l'idée et du mouvement d.c. - de nouvelles exigences se présentent à la démocratie chrétienne: elle doit s'efforcer de reconsidérer l'héritage du mouvement d.c. à la lumière des problèmes actuels de la société et de la politique. Pour cette raison notre prochaine question est: quels éléments de la tradition d.c. du 19ème et 20ème siècles ont survécus? Quels éléments ont succombé? Que pourra-t-on conserver, que devrait-on modifier, que devra-t-on développer à nouveau dès le début?

- I -

Examinons d'abord l'histoire de la démocratie chrétienne au 19ème siècle pour pouvoir en définir plus nettement l'origine et la forme. La démocratie chrétienne se présente:

1. comme un mouvement de défense des droits des églises face à l'idée de la souveraineté d'un peuple qui conteste les droits spécifiques de l'Eglise;
2. comme un mouvement de défense des relations entre individu et Etat dans la société, mises en danger par la conception de la démocratie comme l'absolutisme de l'Etat;

3. et veut être un mouvement social qui face à l'individualisme de la "démocratie pure" vise à la socialité concrète des personnes;
4. et elle est, dans une Europe organisée en Etats nationaux, la protectrice et l'héritière des traditions supranationales d'un ordre politique plus ancien, comme elle l'est des restes féodaux sur lesquels se basent les nations.

1. Sur le premier point, quelques brèves observations suffisent car ce sujet a été traité extensivement par plusieurs auteurs. Constatons simplement que la motivation religieuse et confessionnelle de la démocratie chrétienne au 19ème siècle constituait la force motrice et dominante de ce jeune mouvement politique et - dans un certain sens - l'est encore aujourd'hui. Si nous ramenons la démocratie chrétienne à sa forme la plus générale, nous pouvons dire qu'elle est née de la tentative de donner ou conserver la place de l'Eglise dans la démocratie moderne, de la rendre - comme on dirait aujourd'hui - présente dans cette société. Comme la démocratie fut mise en cause pour la première fois dans l'histoire en France, c'est surtout là qu'eut lieu ce procès. Le mouvement qui se désignait comme la démocratie chrétienne, emprisonné par un spiritualisme exalté, partait tout d'abord du principe d'une fusion impossible de l'Etat révolutionnaire et de l'Eglise - tout-à-fait douteuse d'un point de vue historique et théologique; elle cherchait aussi bien l'union complète que, et surtout, la réforme démocratique de l'Eglise. Seulement après la catastrophe de la révolution française elle s'est tournée vers des objectifs plus limités, surtout vers la conservation des libertés des églises dans un état constitutionnel libéral; ainsi, au 19ème siècle, elle semble être essentiellement un courant parallèle au catholicisme - respectivement protestantisme - politique; après 1948 et d'avantage encore après 1870, elle devenait active surtout dans le domaine social sans pour cela abandonner complètement l'idée que son but futur devait être l'union et la réconciliation de la chrétienté et de la démocratie.

Ce qui unissait les formes différentes de la démocratie chrétienne au cours de l'histoire, était leur foi dans un développement positif de la démocratie, et parallèlement leur espoir dans une conciliation graduelle avec l'Eglise. On peut dire que la démocratie chrétienne prend forme là où coïncident les intentions du catholicisme politique et social avec une conception historique-philosophique, qui voit dans la démocratie non seulement une forme providentielle de l'Etat et de la Société d'une époque chrétienne mais en outre la garantie la plus sûre des libertés de l'Eglise. Le fait que dans cette poursuite la démocratie chrétienne confondait à plusieurs reprises la réalité précaire de la démocratie avec une idéalisation, menait au début à plu-

sieurs conflits avec l'Eglise. Néanmoins l'activité "pionnier" de ces premières générations de démocrates-chrétiens en France et en Belgique reste importante dans l'histoire du mouvement démocrate-chrétien. Depuis Sa Sainteté le Pape Léon XIII, elle se montre en outre, à l'intérieur de l'Eglise, dans une lumière plus positive et on peut dire aujourd'hui que l'ancienne idée utopique d'une réconciliation de l'Eglise et de la démocratie est entrée entre-temps dans la conscience de l'Eglise.

2. En étroite liaison avec ses fondements ecclésiastiques, religieux et personnels, la démocratie chrétienne du 19ème siècle a adopté un deuxième objectif de conséquence politique: le refus de la forme de démocratie prêchée par Rousseau, qui veut réduire l'organisme politique à une confrontation schématique entre l'individu et l'Etat. Déjà Laménais a développé l'antithèse de l'individualisme révolutionnaire et l'esprit de corps de l'Eglise, et Ozanam dans la révolution de 1848 parle du contraste entre la conception moderne de l'Etat et celle des démocrates-chrétiens: "Tandis que les législateurs modernes travaillent pour un ordre politique idéal des seules relations Etat-individus, jamais mis en cause par des violations, l'Eglise - cette grande société - qui, semble-t-il, a plus de raisons que n'importe qui pour abhorrer une telle opposition, n'a cependant pas hésité à autoriser dans son sein toutes sortes de sociétés en nombre constamment croissant; à partir des églises nationales, provinciales et diocésaines - dont les droits spécifiques sont reconnus - jusqu'aux ordres qu'elle respecte et au troisième ordre qu'elle bénit." Pourtant l'Eglise ne veut que l'association libre. "La chrétienté n'a jamais reconnu cette société forcée qui séquestre les hommes dès leur naissance, qui les poursuit des écoles de l'Etat aux usines de l'Etat, et les réduit ainsi à l'état de petites pièces mornes de l'engrenage de l'Etat". De cette façon la conception sociale des chrétiens se place entre les deux extrêmes - l'individualisme et le collectivisme - et s'efforce de trouver une position d'équilibre entre les deux. Elle ne suit ni l'idée de l'émancipation moderne des individus ni le courant opposé du socialisme de l'Etat. La défense de la famille, des corporations, des fédérations, des institutions libres de l'éducation, est la conséquence nécessaire de cette prise de position; mais la démocratie chrétienne ne s'épuise pas à la défense du droit à l'association; au contraire dans son refus de l'individualisme et son expression organique dans la société, elle peut se trouver de nouvelles tâches, comme l'appui décisif - au moins dans les milieux catholiques - du développement du mouvement syndical moderne.

3. Ce point est lié à une autre considération: c'est-à-dire le fait que la démocratie chrétienne qui à l'origine était un mouvement social, se soit transformée par la suite en mouvement politique, bien que contrairement aux partis socialistes, elle n'ait jamais

été un groupement des classes. En dépit de ce fait son opposition aux idées de la démocratie libérale est semblable à celle des socialistes, car elle refuse la conception révolutionnaire abstraite de la liberté et elle rejette l'état social concret de la personne dans l'ordre concret de la société: elle ne reconnaît pas l'individu comme garant des droits de l'homme mais voit la personne humaine dans son expression sociale momentanée (comme ouvrier, employé, entrepreneur, célibataire, époux ou père de famille, propriétaire ou locataire), placée au centre des doctrines sociales et activités politiques. Comme la démocratie chrétienne autrefois défendait les valeurs intermédiaires contre l'Etat absolutiste et plénipotentiaire, tant de l'ancien absolutisme des rois que de celui des Jacobins, ainsi elle défend aujourd'hui les revendications de la personne humaine et la réglementation concrète des droits et devoirs des couches sociales et des classes dans la société industrielle qui se forme contre la démocratie individualiste-libérale qui refuse toute tentative d'autodéfense sociale des minorités. Alfred Dempf a parlé d'une parenté électoriale entre l'éthique sociale catholique et les exigences des classes pauvres; une analogie semblable vaut pour la démocratie chrétienne du 19ème siècle en général. Les papes aussi, quand ils mentionnent la démocratie chrétienne, en parlent surtout et en premier lieu comme d'un mouvement social; Léon XIII dans "Graves de communi (1901)" décrit le mouvement comme "actio benefica in populum christiana".

4. Finalement au cours du 19ème siècle la démocratie chrétienne réussit à se tracer un profil historique dans l'expression claire, bien que différente d'un pays à l'autre - de son opposition à la conception moderne de l'Etat national. Dans les grands conflits culturels et séparatistes en Allemagne, Italie et en France, du dernier tiers du 19ème siècle et autour de 1900, l'Etat national devenait le vrai antagoniste de la tradition universelle romaine et catholique qui se sentait obligée vis-à-vis de la démocratie chrétienne. Ici d'ailleurs la lutte contre la restriction de la politique à une affaire de l'Etat national, ne représentait pour les démocrates-chrétiens qu'une partie de leur prise de position antiétatiste générale dans laquelle un héritage plus ancien de nature européenne et féodale joue un rôle. Au 19ème siècle déjà, l'idée d'une Europe commune - souvent liée à des projets d'instauration d'un ordre interne de paix - était une partie intégrale du monde des idées démocrates-chrétiennes; ce n'est donc pas le hasard historique qui a fait partir du mouvement d.c. la vraie poussée pour une politique d'unification européenne après la IIème guerre mondiale.

Les conditions susmentionnées de la formation du mouvement démocrate-chrétien, résultent dans certains principes de base de sa structure qui se sont maintenus jusqu'ici. L'héritage chrétien, la défense contre l'absolutisme de l'Etat, l'accentuation de son caractère social et supranational, sont les données essentielles de l'esprit démocrate-chrétien. Ces mêmes motifs qui constituent une tradition obligatoire n'ont pas perdu leur sens pour le mouvement d.c. actuel et par conséquent il ne faut ni les minimiser ni les abandonner. Au contraire, il faudra les appliquer aux problèmes politiques actuels et leur donner une nouvelle formule positive; cela signifie en même temps que leur caractère défensif - conditionné par les circonstances de l'époque - ne doit plus dominer toujours. En ce qui concerne la démocratie chrétienne actuelle, je voudrais dire ce qui suit (selon l'ordre des points établis ci-dessus):

1. La démocratie chrétienne du 19ème siècle - comme je l'ai déjà expliqué - est née d'un réflexe de défense: les églises face à l'Etat moderne de culture libérale occupaient une position minoritaire et s'étaient mises sur la défensive. Par conséquent pendant longtemps les démocrates-chrétiens considéraient la défense des droits de l'Eglise leur tâche principale. C'est encore aujourd'hui une tâche importante. Néanmoins on ne doit pas perdre de vue que la position de l'Eglise dans les Etats constitutionnels est généralement assurée et qu'elle n'est plus directement menacée comme au 19ème siècle; par contre le programme de la démocratie chrétienne s'est élargi aujourd'hui et ne se limite plus exclusivement à l'assurance des droits de l'Eglise. Le nouvel état de choses a apporté des rapports nouveaux entre l'Eglise et les partis d.c.. L'Eglise ne peut plus garantir un programme politique élargi ou une activité démocrate-chrétienne plus vaste dans la mesure où elle le peut pour la conservation et formulation de ses propres thèses; vice versa les partis d.c. se sentent moins liés à la politique et à la culture de l'Eglise comme à ses conseils et admonitions. Cela signifie la fin de l'engagement pour la réalisation des exigences particulières de l'Eglise canonique et une participation plus grande dans l'Etat démocratique moderne, tandis que d'autre part les rapports avec l'Eglise se déplacent de la sphère institutionnelle à celle des devoirs pastoraux et prennent ainsi la forme d'un dialogue d'entraide entre l'Eglise et les politiciens chrétiens individuels.

2. Analoguement, il faudrait aujourd'hui reconsidérer et partiellement réviser un deuxième complexe de principes de base indiqués ci-dessus avec l'expression individu-Etat-société. Dans une contre-attaque justifiée de la restriction individualisée de la démocratie, la démocratie chrétienne du 19ème siècle a embrassé surtout

les petites collectivités - la famille, l'association, la coopération - dont le droit d'être a été contesté par la révolution; pour cette raison les démocrates-chrétiens mettaient l'accent sur la réalisation de leur politique sociale, de la propriété et de la famille. Sans contester l'envergure d'un tel centre de gravité de la démocratie chrétienne, ni les grandes réalisations obtenues, il est néanmoins nécessaire qu'une pensée et une action politique dépasse un cadre si restreint pour se placer dans un contexte politique plus vaste. Pour mieux expliquer cette exigence, je l'illustrerai avec quelques citations de personnalités éminentes des sciences sociales et politiques. Gustav Gundlach constate: "Dans un Etat démocratique, la démocratie chrétienne actuelle doit se libérer du poids du passé et de la tentation à l'autonomie de la démocratie chrétienne en tant que mouvement social. Avant tout elle doit être une démocratie politique afin de pouvoir devenir un mouvement social dans le sens démocratique. La signification politique du renforcement de la famille, de la distribution de la propriété, du nouveau règlement subsidiaire des compétences des autorités publiques sur toutes ses échelles, doit occuper la première place dans la conscience politique des démocrates-chrétiens actuels. Car par peuple bien organisé, on entend le gouvernement démocratique effectif du peuple par le peuple. Négativement cela signifie: il faut libérer l'idée de la démocratie des vestiges de l'individualisme et du centralisme tout comme il faut neutraliser la tendance libérale - le pouvoir à travers l'automatisme de la vie de la société - et non pas seulement dans les théories. Car le pouvoir qui imprègne le fondement de toutes les structures essentielles de la vie de la société n'est pas neutre mais objectif donc lié au but, et il conserve cette caractéristique à travers tous les échelons jusqu'à sa forme sublime: l'autorité.

La constatation de Wallraf est analogue quand il dit: "la démocratie n'a pas encore été baptisée. Elle n'est ni consacrée ni ointe comme le Saint Empire des aïeux. On l'a laissée trop longtemps aux païens. L'image de l'homme du rationalisme est restée filleule. Les parrains étaient des figures trop saignantes et révolutionnaires, et trop de parents libéraux de la théologie et de l'Eglise les suivaient. Leur réalité avait trop l'air d'un petit commerce intéressé et sans principes. Qu'arrivera-t-il? Comment pourra-t-on fonder la forme d'Etat de notre temps et de nos générations sur une base théologique-philosophique?

Citons finalement Peter Molt: "Comment pourrions-nous - partant de ce fondement - développer des propositions d'organisation pour un réel Etat constitutionnel, libre et parlementaire, qui embrasse l'ensemble de la politique au-dessus des aspects et des objectifs partiels? Ou bien pensons-nous que le défaut principal de l'organisation de notre société et de l'Etat provient - comme au 19ème siècle - d'une politi-

que économique et sociale défectueuse?". Dans ce même texte, Molt nous met en garde contre l'application du principe de la subsidiarité aux seuls objectifs partiels, en perdant de vue l'ensemble, et il nous montre l'exemple de la République Fédérale, car l'application particulière de ce principe facilement renforcera le pouvoir des intérêts particuliers envers les forces d'intégration politique.

3. J'arrive maintenant à un dernier problème qu'il faudra reconsidérer dans le contexte des changements dans la société de notre époque: le problème Etat et constitution. Dans beaucoup de pays la démocratie chrétienne a dû apprendre la leçon de l'expérience douloureuse avant de comprendre qu'une réforme sociale étendue n'est possible que dans le cadre d'un ordre constitutionnel relativement stable. Là où cet ordre manquait la réforme restait sans effet ou menaçait de tourner en révolte. Un grand nombre de pays latino-américains, mais aussi beaucoup de pays développés fournissent la preuve de cette thèse.

Dans les pays où les mouvements d.c. ont parcouru avec succès la voie politique, l'adhérence trop prolongée et stricte au caractère d'un mouvement social, les a souvent privés de succès politiques durables. Ainsi un nombre considérable de partis fondés après la Ière ou IIème guerre mondiale ont été basés sur le fondement trop limité d'un mouvement social. Les conséquences de ces limitations se sont démontrées clairement au passage de la démocratie sociale à la démocratie politique quand les partis d.c. dans plusieurs pays obtenaient la responsabilité gouvernementale; le naufrage des Populaires italiens, qui ont contribué d'une façon si essentielle à la chute du fascisme, l'existence fantôme décennale du Parti Démocrate Populaire français, la faiblesse du MRP français comme parti de l'Etat après 1945, la crise suspendue de la Democrazia Cristiana italienne, sont liés au fait que ces partis ne pouvaient pas mettre des leaders expérimentés à la disposition de leur Etat car pendant des dizaines d'années ils s'étaient occupés principalement de problèmes sociaux. Il faudra reconsidérer aussi les problèmes de l'Etat national. Comme mouvement supranational, lié par tradition à la construction d'un Etat et d'une société féodale, la démocratie chrétienne tient de son passé une disposition particulièrement favorable pour voir et résoudre les problèmes politiques actuels qui ne peuvent plus trouver leur résolution dans un cadre national mais seulement dans un cadre international. D'autre part, là où elle se trouve actuellement opposée à la majorité dans la société nationale, elle doit tout de même se solidariser nécessairement avec les autres groupes nationaux et être disposée à collaborer aux tâches communes; ce qui exige une différenciation nationale très vaste des idées et mouvements d.c. suivant la situation historique, sociologique et nationale du pays où elle exerce son activité. De ce point de vue la démocratie chrétienne internationale

ne pourra pas devenir une autre "internationale" uniforme et d'une approche identique. Ici la démocratie chrétienne se retire sur son propre terrain: le fondement personnel et du droit naturel de la politique. C'est justement ce fondement qui permet à la démocratie chrétienne de trouver cette base politique si large, admettant dans la pratique autant de variations qu'il y a de formes spéciales nationales et confessionnelles des partis d.c.

4. Finalement, examinons encore le noyau immuable de la politique d.c. où le passé et le présent de la démocratie chrétienne - comme nous l'avons étudié ici - trouvent leur concordance et leur fondement commun.

C'est d'abord le lien qui unit au fond la tradition toujours interrompue et toujours reprise: la confiance dans le développement de la démocratie, la foi dans les possibilités d'expansion de la chrétienté dans l'époque démocratique, et - dans les cas extrêmes - tout simplement la conviction que chrétienté et démocratie coïncident. La conviction de Tocquevilles: "la chrétienté qui a rendu les hommes égaux devant Dieu, ne s'opposera pas à ce que tous les citoyens deviennent égaux devant la loi", est au fond celle qui constitue le noyau immuable autour duquel les doctrines politiques et religieuses de la démocratie chrétienne se rassemblent. L'existence d'un phénomène qui s'appelle démocratie chrétienne, qui non seulement reconnaît l'autorité souveraine d'un roi mais peut en outre donner un statut mondial chrétien à l'expression de la volonté d'un peuple libre, est la réalisation qui a toujours permis à la tradition de se reprendre, surtout dans des périodes emphatiques comme celles des révolutions. Comme le disait Lacordaire: la démocratie chrétienne est le parti de confiance, elle croit contre toutes les expériences contraires de l'histoire à la possibilité d'une union de la chrétienté et de la démocratie.

Il va de soi que la dogmatisation religieuse de la démocratie comme forme d'Etat est devenue impossible. Néanmoins sans le minimum de confiance dans le pouvoir de l'histoire, le droit historique de la démocratie à notre époque est impensable encore aujourd'hui sans le mouvement d'une démocratie chrétienne. Ce n'est pas simplement une conviction exaltée, un embellissement dont on peut se passer à la rigueur; une telle conviction porte aussi à des conséquences politiques que je vais vous montrer. Il me semble impossible que les partis d.c. actuels voient la démocratie simplement comme un système formel pour former la volonté de l'Etat, donc un moyen technique pour aider la décision politique. En outre il me semble impensable que de tels partis là où il s'agit de l'élément représentatif - nécessaire vu l'envergure de la politique actuelle - veulent dogmatiser cette démocratie et éliminer tous les éléments plébiscitaires de la constitution. On pourra même aller plus loin et demander si la démocratie chrétienne n'exclut pas nécessairement une conception fonctionnelle-commercialisée des

et une conception purement technique et rationnelle du pouvoir dans la politique; et on peut se demander si, au sens général, les démocrates-chrétiens ne supportent pas qu'on déprécie les hommes. Pourtant, je voudrais laisser à chacun de vous le soin de développer cette pensée sur le plan de l'actualité politique et de la concrétisation personnelle.

La deuxième conclusion à tirer de l'esquisse du développement historique est que la démocratie chrétienne est d'essence spirituelle qui se matérialise seulement en relation avec les tâches pratiques actuelles et avec des mouvements qui trouvent leur origine dans la maîtrise de telles tâches. Du catholicisme politique et des mouvements sociaux confessionnels, on apprend qu'on peut apprécier des pouvoirs comme le libéralisme et le socialisme dépourvus de leurs attaches et qu'en grande partie on peut les mettre au service des propres objectifs. Ce qui ne veut pas dire que nous voulons répéter avec le catholicisme politique la révolte libérale de la société contre l'Etat, et que nous pouvons considérer l'Eglise simplement comme une partie de la liberté de l'Etat ou de la société de nature pré-politique. Parallèlement nous ne pouvons pas non plus, poussés par l'exaltation du principe de la subsidiarité, réaliser l'établissement et l'insertion de l'Eglise dans la société, partant de la supposition que tout ce qui concerne la société et la sociabilité est isolé de la politique bien que cette supposition était indiscutée par le catholicisme et protestantisme social. Dans notre situation, caractérisée par une diffusion graduelle de l'Etat dans la société, les questions du 19ème siècle prennent un autre sens à l'époque industrielle, car ces questions - pour connaître la position publique de l'Eglise - nous semblent maintenant relativement naïves, aussi bien du point de vue présentation que de celui solution. Pour cette raison et vu que la "splendide isolation" de la démocratie chrétienne en tant que mouvement social a déjà duré trop longtemps, il me semble hautement nécessaire de reconsidérer l'héritage du catholicisme libéral et d'établir un rapport avec la tradition tellement plus vive des mouvements sociaux confessionnels.

La démocratie chrétienne encore aujourd'hui serait presque inimaginable sans un reste de cette conviction fière et formidable que l'Eglise doit par nécessité suivre la vie politique de la société et qu'elle peut même se retirer dans une existence négative à la révocation des droits personnels des hommes - surtout le droit à l'opposition. Dans la même mesure où la démocratie chrétienne contrôle aujourd'hui une partie considérable des structures et institutions européennes, il lui faut réaliser que sa position publique dépend en dernière instance de la puissance de l'Eglise sur les âmes. On pourra peut-être mesurer ainsi la démocratie chrétienne actuelle: la mesure dans laquelle elle peut rester un parti de confiance, outre à être un parti des masses, indique le degré de confiance dans un futur, inconnu qui n'exige pas de succès présents.

LE RAYONNEMENT DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE DANS LE MONDE

(Rafael Caldera)

Le mouvement démocrate-chrétien est universel et cette caractéristique même le rend plus puissant et plus prometteur. Le monde est en train de réaliser toujours plus clairement son interdépendance et sa solidarité, et des phénomènes nouveaux, dans n'importe quel endroit, se font ressentir avec une rapidité inouïe au reste de la terre.

La création de l'Union Mondiale Démocrate-Chrétienne fut reconnue comme une mesure décisive pour le renforcement du mouvement. Le grand rôle joué par les démocrates-chrétiens européens dans la reconstruction du continent doit se transformer et se renouveler maintenant, encouragé par la grande envergure prise par la démocratie chrétienne dans la vie du continent latino-américain. Contemporainement, l'existence en Europe d'une démocratie chrétienne solide et ferme constitue un grand appui et un exemple utile aux démocrates-chrétiens d'Amérique Latine. Néanmoins la vision du futur resterait restreinte si le mouvement d.c. limitait son activité à l'Europe occidentale et à l'Amérique Latine seulement. La chrétienté par essence est oecuménique; si on perd de vue ce fait ou si on ne sait pas le juger à sa juste valeur, son essence même restera méconnue. L'idée démocrate-chrétienne - même si dépourvue de son empreinte religieuse et limitée au seul domaine politique - trouve dans la chrétienté sa base et sa profondeur; l'application de l'idée d.c. tend à unir tous les hommes en reconnaissant la dignité de la personne humaine, et par un effort concerté cherche à réaliser partout la liberté et la justice sociale.

Ces considérations prennent un caractère urgent quand on constate que son grand adversaire idéologique - le communisme - connaît déjà un rayonnement mondial, car il pénètre et travaille dans les pays les plus éloignés. Comme son père et précurseur, le capitalisme matérialiste, il établit des vases communicants à travers le monde entier; son audace le porte aux endroits les plus impensables: en Chine, endormie par la philosophie de Confucius, au Vietnam modelé par un bouddhisme séculaire, en Afrique attachée aux rites multiples d'un vieux paganisme, au Nord de l'Afrique qui frémit encore sous les calcaïdes de l'Islam. Ainsi l'idée d.c. du renouvellement doit arriver sans délai aux extrémités de la terre. Si on échouait dans cette tâche, l'Occident se verrait placé devant l'alternative de laisser avancer le communisme ou de faire face à un grand nombre de peuples en imposant des formules impopulaires ou anachroniques qui, de toute façon, ne constitueraient que des freins temporaires sans former une alternative durable à la pénétration marxiste.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par la démocratie

chrétienne aujourd'hui au-delà de l'Europe occidentale et de l'Amérique Latine. Notre respect de la souveraineté nationale de chaque Etat par exemple; puis l'imposition de systèmes policiers rigides dans un grand nombre de pays; la désignation même de notre mouvement peut susciter des soupçons religieux; voilà des facteurs tous hostiles à notre rayonnement. Mais ce ne sont pas des obstacles insurmontables. On pourra adopter des slogans plus généraux, à la condition toutefois que le contenu essentiel de l'idée soit conservé. Quant à la façon d'agir, la phase actuelle assurerait surtout la formation de jeunes cadres dont l'action future portera sur des foyers de rayonnement déterminés et des répercussions en chaîne seront ainsi déclenchées. Afin que cette formation soit efficace, il faudrait que nous l'abordions et la planifions dès maintenant.

Les pays de l'Europe centrale sont représentés au sein de l'UMDEC par des personnalités éminentes et pleines de mérites qui, pendant leur exil interminable nous ont donné preuve de leur constance, de leur courage et de leur activité. Leur contribution au développement des mouvements latino-américains et au renforcement des échanges entre les NEI et l'ODCA, a été d'une valeur inestimable. Pour eux, nous proclamons et exigeons la formation de nouveaux cadres composés de personnes jeunes qui - autant que possible - puissent agir dans leurs pays respectifs. Quant à l'Afrique, au Congrès Mondial de Santiago du Chili, assistait un député du Cameroun qui, dans ses contacts personnels avec les dirigeants des divers pays, soulignait la nécessité et l'urgence d'une coopération. Au premier Congrès Mondial de l'U.I.J.D.C. ont participé des jeunes gens de la Haute-Volta et de l'Ethiopie qui, dans des messages émouvants, ont fait état de leurs aspirations. Au deuxième Congrès de l'U.I.J.D.C. nous venons de rencontrer des observateurs africains qui ont fait entendre leurs voix; nous vous rappelons en outre le rapport du délégué du Burundi. Quant à l'Asie, nous avons été informés d'un projet en cours pour fonder un parti démocrate-chrétien aux Philippines. Ce sont des signes pleins de promesses, poussant l'UMDEC - sans précipitation mais sans perdre de temps - à élaborer des plans viables et à initier leur exécution.

Par conséquent, je propose que le Comité Mondial, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général, entreprenne immédiatement les études nécessaires pour établir des foyers de rayonnement en Europe Centrale, en Afrique et en Asie.

1) Pour l'Europe centrale, il semble conseillable d'établir des contacts durables et d'initier les activités de formation avec la jeunesse polonaise. Pour différentes raisons, la Pologne pourrait former une base propice pour apporter à la jeunesse de l'Europe centrale l'esprit de renouvellement de la démocratie chrétienne - révo-

lutionnaire dans le vrai sens de la parole - et pourrait ouvrir la route à l'établissement de la liberté et de la justice sans pour cela recourir aux conditions existant avant l'institution du système communiste; parmi ces différentes raisons favorables au choix de la Pologne, nous mentionnons les nuances particulières du système adopté par Gomulka et les racines idéologiques de ce peuple. Il existe des projets à cet égard; l'UMDEC pourrait les approuver et en même temps les aider et les appuyer. Il est très vraisemblable que d'ici le rayonnement se diffuserait rapidement dans d'autres pays comme la Hongrie et la Tchécoslovaquie qui semblent prédestinés à un haut degré de réceptivité.

2) Pour l'Afrique, une étude approfondie devrait être ici entreprise afin de déterminer le choix du foyer de rayonnement, tout en reconnaissant les différences régionales internes de ce continent. Cela pourrait être le Nigéria, ou bien le Sénégal, le Kenya ou l'Uganda, le Cameroun même; peut-être l'Ethiopie (plus isolée mais aussi davantage pénétrée des valeurs spirituelles chrétiennes); il serait nécessaire qu'une commission prévoit rapidement une analyse et évaluation des possibilités afin qu'en pleine connaissance de cause, on choisisse l'alternative ayant le plus de chances de réussir.

3) En ce qui concerne l'Asie, les circonstances particulières qui se présentent aux Philippines, ainsi que l'initiative des citoyens mêmes de cette nation - entre autres par un Sénateur - pourraient fournir une occasion propice, à condition néanmoins que la réputation des promoteurs et l'orientation du nouveau parti soient satisfaisantes, car ces deux facteurs-là déterminent le crédit auprès de l'opinion publique.

Le choix entre les différentes possibilités confirmera la tendance à l'expansion de l'UMDEC à moins que la décision adoptée ne comporte pas la condition de sacrifier les besoins des mouvements latino-américains. Actuellement l'Amérique Latine représente le centre des efforts de la démocratie chrétienne. Le triomphe au Chili a pleinement ouvert les portes entrebaillées d'avant la victoire. S'il était suivi d'un autre succès - comme nous l'espérons au Venezuela - sa marche triomphale dans tout le continent ne pourra plus être arrêtée. Le présent latino-américain non seulement a marqué le futur de la démocratie chrétienne universelle, mais en outre est indispensable au renouvellement de la foi dans les cadres de la démocratie chrétienne européenne. Par conséquent, quand nous proposons le rayonnement de la démocratie chrétienne dans les autres continents, nous sommes loins d'admettre que les efforts de rayonnement en Amérique Latine doivent être réduits; au contraire, nous réclamons un plus grand effort, car dès maintenant nous devons penser et travailler pour semer à tout vent, jusqu'aux extrémités de la terre, notre idée afin que tous les hommes en bénéficient définitivement et dans une mesure égale.

LA DEMOCRATIE CHRETIENNE FACE AUX EXIGENCES D'AUJOURD'HUI

(Robert Houben)

o=o=o=o=o=o=o

SOMMAIRE

- Remarques préalables
- I. Position du problème
  - II. Rappel de quelques données fondamentales
  - III. Les objectifs de l'action politique chrétienne
    - A. Remarques préalables
    - B. Les apports des conceptions chrétiennes sur le plan politique
    - C. Ces apports sont-ils propres aux conceptions chrétiennes et valables?
    - D. Les objectifs concrets de l'action politique chrétienne
  - IV. Action Politique des chrétiens par la constitution (le maintien) de partis chrétiens ou au sein d'autres partis?
  - V. Points d'incertitude et d'hésitation
    - A. Dans la conception des partis
    - B. Dans les programmes
  - VI. Conclusions.

o=o=o=o=o=o=o

REMARQUES PREALABLES

1. La présente note et l'exposé dont elle trace la trame ne peuvent être considérés que comme une première approche de l'étude à faire. Une étude sérieuse aurait demandé bien plus de temps que celui dont l'auteur a disposé; elle aurait exigé des contacts ou des enquêtes permettant de réunir des données sur la situation, les difficultés et les problèmes des partis démocrates-chrétiens dans les différents pays et les différents continents.

L'auteur de cette note connaît toute l'insuffisance de ce premier apport.

2. C'est à son propre pays et à son propre parti que l'auteur impute toutes les critiques qu'il pourrait être amené à formuler. Il y trouve aussi les exemples très concrets qu'il citera.

## I. PREAMBULE: LA POSITION DU PROBLEME

Des questions sont posées:

- Le monde change: les partis démocratiques chrétiens qui se sont constitués il y a 20 ans sont-ils encore adaptés aux exigences actuelles?
- Ces partis correspondent-ils encore aux besoins de l'action politique actuelle: dans leur doctrine et leur programme d'une part, dans leurs conceptions et leurs structures, d'autre part?
- La doctrine ou les principes de ces partis peuvent-ils être repris par les partis démocrates-chrétiens qui se sont constitués plus récemment en-dehors de l'Europe occidentale?
- Y a-t-il encore des raisons suffisantes pour maintenir ou pour constituer des partis sur base de conceptions chrétiennes? N'est-il pas plus réaliste et plus efficace de fonder l'action politique uniquement sur des bases pragmatiques et des données techniques?
- Faut-il que les partis qui s'inspirent de principes chrétiens s'affirment ouvertement comme tels et s'appellent chrétiens?

Certaines remarques préalables paraissent s'imposer pour mettre de l'ordre dans ces questions et pour écarter dès l'abord certaines équivoques.

1. Les partis démocrates-chrétiens de l'Europe occidentale ont, pendant de longues années, porté de lourdes responsabilités gouvernementales. Ils ont mené d'âpres luttes sur des problèmes concrets. Ils ont connu les tensions internes, les oppositions de personnes, inévitables dans ces circonstances.

Il n'est pas étonnant dès lors que leur vocation fondamentale, telle qu'elle fut comprise par les fondateurs, se soit estompée aux yeux du nombreux personnel qui agit et milite en leur sein. Ce qui ne veut pas dire que cette vocation n'existe plus, que leur raison d'être fondamentale ait disparu.

On se s'imagine pas ce que seraient nos pays si ces partis n'avaient pas existé, ou s'ils devaient cesser d'agir suivant les tendances fondamentales qui les ont inspirées.

2. Le christianisme n'est pas une doctrine politique. Le christianisme est une religion qui implique une philosophie et une conception de la vie, une conception de l'homme et de la société, mais ce n'est pas une doctrine politique.

Le communisme, le marxisme, comme le libéralisme traditionnel, impliquent en même temps une philosophie et une doctrine politiques, l'une

et l'autre étroitement liées.

Les chrétiens n'ont pas comme tels, a priori une doctrine politique. Il y a des principes et des objectifs que les conceptions chrétiennes imposent. Il y a des principes, des objectifs, des moyens qu'elles condamnent. Mais ceci est insuffisant pour se livrer à une action politique efficace. Les chrétiens peuvent être royalistes ou républicains, partisans d'un pays unitaire ou fédéraliste, préconiser l'intégration de leur pays dans une unité supranationale ou en être adversaires. Ils peuvent être pour ou contre le bicaméralisme ou le référendum. Ils peuvent préférer des assurances sociales nationales ou professionnelles, libres ou obligatoires.

Les partis chrétiens trouvent donc dans leur inspiration chrétienne des principes, des tendances et certaines données qui leur seront communs et qui demeurent valables. Ils devront, pour avoir une doctrine politique complète et efficace, les compléter par des options, faites suivant les exigences de leur pays à leur époque.

Ceci n'est pas une faiblesse mais une force résidant dans les grandes possibilités d'adaptation suivant les exigences humaines et les nécessités pratiques. Mais ce fait exige aussi un effort complémentaire constant de pensée et d'initiative.

3. D'aucuns posent la question: faut-il que les partis politiques chrétiens conservent, dans la conception ou dans le nom, la référence au christianisme, ou faut-il les transformer en partis fondés sur un programme pragmatique, préconisant les meilleures solutions suivant le bon sens et les données techniques? Cette question implique, à notre sens, une double équivoque:

a) La question n'est pas de savoir par quelle voie il faut assurer le plus grand développement d'un parti déterminé (le parti est un moyen, non pas un but) mais bien: est-il nécessaire, est-il souhaitable, à notre époque et dans notre monde, que dans les pays démocratiques qui comptent de nombreux chrétiens, ceux-ci se livrent à l'action politique en s'inspirant de leurs principes chrétiens.

b) Dans le domaine politique, le terme chrétien peut être conçu, soit dans le sens de l'attachement dans l'action politique à la promotion d'une religion déterminée (auquel cas on aboutit à un parti politique confessionnel), ou bien dans le sens de l'attachement à certaines valeurs d'origine chrétienne et d'inspiration chrétienne mais qui peuvent être préconisées comme des valeurs en soi (toujours sur le plan politique) aussi bien que les idées de progrès, de solidarité, de liberté, d'égalité, idées que nous citons sans les opposer à rien (auquel cas on aboutit à un parti chrétien non confessionnel).

4. Pour sérier les questions et serrer notre matière de plus près, nous voudrions distinguer les points suivants:

a. Les chrétiens ont-ils sur le plan de la gestion de la chose publique, des objectifs communs (pour certaines choses et contre d'autres) suffisants pour justifier qu'ils s'engagent comme chrétiens dans l'action politique en se donnant à cet effet la doctrine, le programme et les moyens d'action nécessaires?

b. Est-il souhaitable que leur action se développe dans des partis propres?

c. Y a-t-il des points devant lesquels les partis chrétiens sont particulièrement embarrassés et hésitants?

Nous voudrions successivement retenir ces trois points mais nous voudrions préalablement rappeler certaines données fondamentales que nul n'ignore mais qu'il est bon d'avoir présentes à l'esprit.

## II. RAPPEL DE QUELQUES DONNEES FONDAMENTALES

1. La politique est l'activité qui consiste à diriger le pays par l'exercice des pouvoirs suprêmes de décision dans l'Etat (pouvoir politique) et aussi l'activité déployée pour conquérir ce pouvoir. Elle implique l'action tendant à orienter la communauté vers une société future préconçue. Soulignons ce dernier aspect: la politique tend à réaliser ce qui n'est pas encore. Elle est orientée vers l'avenir.

Le marxisme, le libéralisme, la démocratie chrétienne ne veulent pas seulement porter d'autres hommes au pouvoir. Ils comportent des vues et des intentions différentes quant au rôle des organes de l'Etat et des services publics. Ils tendent à réaliser des sociétés différentes dans lesquelles la personne, la famille, les régions, les communautés diverses, des catégories déterminées de citoyens auront une place, des possibilités, des droits et des devoirs différents.

Leur action politique est fondée sur des choix préalables quant au but à poursuivre et quant aux solutions à donner aux problèmes posés.

2. L'action politique n'est d'ailleurs pas possible sans une conception préalable de ce que l'on veut réaliser.

C'est pourquoi les gouvernants et les candidats gouvernants ont leur programme. Entendons par là: des objectifs concrets dont la réalisation sera poursuivie au cours d'une période plus ou moins déterminée mais en tout cas dans un délai relativement rapproché.

3. Mais le programme lui-même n'est concevable que dans le cadre d'objectifs plus larges et plus durables.

Il suppose une image générale de la société que l'on veut construire; il suppose aussi des critères en fonction desquels s'opère le choix entre les diverses solutions possibles. Cette image générale, ces critères constituent ce que nous appellerons la doctrine politique.

La doctrine politique est la conception d'ensemble qui régira l'action politique. Elle détermine explicitement ou implicitement l'échelle des valeurs dont on part et qui servira de critère devant les options les plus importantes. Elle indique l'orientation que l'on veut donner à la gestion de la chose publique et les grandes lignes suivant lesquelles on veut résoudre les principaux problèmes. Elle trace l'image générale de la société que l'on veut réaliser.

La doctrine politique n'est pas une doctrine philosophique. Celle-ci serait à la fois inadéquate et insuffisante.

La doctrine politique qui a un contenu, un objet et une raison d'être distincts de la philosophie - car elle a pour but de guider l'action politique dans un pays déterminé à une époque déterminée - est cependant nécessairement inspirée par une conception philosophique, par une conception de l'homme et de la société.

4. En effet, les données techniques ne suffisent pas: constamment l'action politique impose des options qu'il est impossible de faire sur base des seules données de fait, des seules données qu'apportent les techniciens.

Cette vérité est cependant souvent contestée. C'est pourquoi nous nous permettons de puiser dans l'actualité belge une série d'exemples qui étayent cette thèse.

- Quelle est l'importance de la langue? Faut-il laisser, en ce domaine, une liberté individuelle ou assurer une homogénéité linguistique dans la communauté culturelle?
- Faut-il, notamment par la législation sociale et fiscale, encourager la femme mariée à accomplir un travail professionnel ou l'inverse?
- Faut-il permettre, faciliter, ou contrecarrer l'existence d'un réseau d'écoles libres, d'hôpitaux libres, de centres de santé libres, à côté des mêmes institutions officielles?
- Faut-il une politique familiale ou nataliste qui favorise, qui encourage un certain type de famille?
- on crée un réseau d'écoles pour enfants handicapés. A qui appartient-il de décider à quelle école sera envoyé un enfant déterminé?

- Aux parents, à des comités d'experts ou à des fonctionnaires?
- Grâce à des subsides, on veut développer les logements appropriés pour vieillards. Imposera-t-on le type de logement que des experts préconisent ou favorisera-t-on la création d'une variété de types de logements afin de permettre le choix?
  - Les études supérieures sont de plus en plus subsidiées. Laissera-t-on encore aux jeunes le choix des études ou les orientera-t-on d'office, suivant des critères d'aptitudes et les nécessités économiques?
  - On offre des subsides à de nouvelles industries, à la modernisation et à l'adaptation d'entreprises existantes. Ces subsides seront-ils accordés d'une manière sélective et selon des critères?
  - Dans quelle mesure l'Etat peut-il ou doit-il diriger la consommation?
  - Faut-il sauvegarder l'existence de professions artisanales et de petites entreprises à côté des grandes entreprises?
  - Dans quelle mesure peut-on porter atteinte au droit de propriété pour favoriser les exploitations agricoles ou pour réprimer la spéculation foncière?

On aura déjà compris que dans le même pays en présence des mêmes données techniques, le parti socialiste, le parti libéral, le parti chrétien donnent une réponse différente à ces diverses questions parce qu'ils partent de conceptions différentes de la société qu'ils veulent réaliser.

5. C'est ainsi qu'apparaît plus clairement le rôle des partis politiques dans un régime de démocratie.

Les partis politiques, associations constituées en vue de l'action politique, doivent, selon l'esprit même de la démocratie, traduire sur le plan de l'action politique, les grandes tendances qui se manifestent et qui sont susceptibles de différencier l'image de la société future et dès lors de l'action politique à mener.

La démocratie politique suppose toujours la pluralité des partis. Cette pluralité suppose toujours certaines divergences entre les partis, mais la raison d'être d'un parti politique est d'autant plus forte que le courant d'idées qu'il traduit est capable d'un apport constructif sur le plan politique pour le progrès et le bien-être de la population. Sa raison d'être est d'autant plus forte aussi que le parti s'oppose plus fondamentalement à d'autres courants.

Apprécions donc l'utilité de l'action politique des chrétiens suivant ces critères. Les conceptions chrétiennes sont-elles susceptibles d'un apport valable dans le domaine de l'action politique? Cet apport sera-t-il différent de celui résultant d'autres courants? Telle est maintenant la première question à examiner.

### III. OBJECTIFS CHRETIENS DANS L'ACTION POLITIQUE

#### A. REMARQUES PREALABLES

1. A priori on peut s'étonner de voir mettre en doute la nécessité de l'action politique des chrétiens dans le monde actuel.

En 2.000 ans d'apostolat, 1/3 de l'humanité est gagné au christianisme ou est considéré y appartenir. En un siècle (ou en 40 ans suivant le point de départ) 1/3 de l'humanité appartient au régime communiste ou en tout cas se trouve sous son obédience et largement coupé de toute approche chrétienne. Les 6/10<sup>e</sup> de l'Europe se trouvent derrière le rideau de fer. Comment le christianisme peut-il exister, se faire entendre, se développer dans les populations qui se trouvent ainsi sous l'emprise d'un régime politique totalitaire?

On dit que le communisme évoluera. Dans quel sens? Comment évoluerait-il dans le sens du spiritualisme, du personnalisme, du christianisme si les chrétiens ne s'affirment pas et ne sauvegardent pas dans les pays où c'est possible, la liberté et les libertés requises pour la pensée, l'action et l'apostolat, requises aussi pour vivre la vie chrétienne et l'exprimer par des réalisations dans la société?

Par ailleurs, dans les pays de libre démocratie existent et agissent librement des courants d'idées anti-chrétiennes et anti-spiritualistes (rationalisme scientifique aussi bien que le marxisme) qui agissent non seulement pour se propager en tâchant de convaincre mais pour imposer à la société entière une structure, une manière d'être et une mentalité qui ne laissent pas de place aux réalisations du christianisme, à sa diffusion, voir à son existence.

2. Comment seraient résolus les problèmes actuels belges, cités plus haut à titre d'exemple, si les conceptions chrétiennes ne se faisaient plus valoir en Belgique sur le plan politique?
3. Nous préférons ne pas insister davantage sur ce contre quoi les chrétiens ont à se défendre. Il faut souligner surtout ce que les conceptions chrétiennes peuvent apporter de positif dans la gestion du pays, dans l'organisation de la société, dans l'enrichissement et l'amélioration du sort de l'homme.

C'est ce que nous nous efforcerons de rappeler.

Mais nous désirons encore répéter que les chrétiens ne trouveront pas dans leur foi, leur philosophie et leur morale seules les éléments suffisants et adéquats d'une doctrine politique et de programmes politiques. Ils devront élaborer cette doctrine et ces programmes en fai-

sant des options qui, sans faire abstraction d'une inspiration et d'une tendance fondamentales seront basées sur un ensemble d'éléments propres au pays considéré à une époque considérée: des situations de fait, des situations sociologiques et démographiques, les caractéristiques de la population, les besoins du pays, les données techniques.

Ce qui veut dire aussi qu'il y a non pas une doctrine politique chrétienne, mais des doctrines politiques chrétiennes et qu'une doctrine valable pour un pays n'est pas susceptible d'être reprise valablement dans un autre pays présentant d'autres situations et d'autres besoins.

## B. LES APPORTS DES CONCEPTIONS CHRETIENNES SUR LE PLAN POLITIQUE

1. D'abord et fondamentalement, la conception chrétienne de la personne. Selon cette conception, l'homme, valeur suprême sur terre, a des droits et des responsabilités imprescriptibles: le droit de décider de lui-même, de s'épanouir suivant ses convictions et ses capacités, le droit d'avoir sa part dans les moyens et d'être aidé pour atteindre les buts qu'il se donne.
2. La conception de la personne, membre solidaire d'une pluralité de communautés dont chacune, suivant sa finalité, doit contribuer à l'épanouissement de toutes les personnes qui la composent.
3. La notion et le sens du bien commun. L'obligation de se préoccuper de tous, même des minorités, même des adversaires, même "des autres".
4. Un fondement moral et des normes morales que l'action politique doit respecter elle-même et promouvoir.
5. Le sens de la communauté humaine et de la solidarité humaine universelle.

## C. CES APPORTS SONT-ILS PROPRES AUX CONCEPTIONS CHRETIENNES?

La question se pose car si les autres courants idéologiques et politiques devaient conduire aux mêmes tendances dans la gestion de la chose publique, il serait inutile que les chrétiens agissent comme tels sur le plan politique.

1. Ces conceptions s'opposent aux différentes théories et attitudes politiques qui aboutissent à reconnaître des situations privilégiées à l'élite, à une race, à un groupe culturel, à une classe, aux possédants, en diminuant d'autres catégories de personnes.
2. Elles s'opposent aux politiques qui tendent à conserver, par im-

mobilisme, sous le nom de respect de la propriété ou sous quelque dénomination que ce soit, des situations qui impliquent la misère de personnes qu'il serait possible d'aider.

3. Elles s'opposent au libéralisme comme au marxisme qui, l'un comme l'autre, croient à des lois économiques irréfragables, à la lutte (économique ou des classes) qui écrase fatalement certaines catégories. L'un et l'autre ignorent les communautés et ne connaissent que des individus dans l'Etat.

4. Dans des milieux chrétiens d'aucuns soutiennent que les gouvernements modernes ne manqueront pas, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, de reconnaître les mêmes droits à toutes les catégories de citoyens. Pourquoi les chrétiens ne pourraient-ils pas joindre leur action à celle d'autres dans de telles conditions?

Cette affirmation repose sur une erreur, nous semble-t-il.

Les marxistes, même les socialistes modérés (comme aussi les nationalistes) reportent sur la collectivité les droits que nous revendiquons pour la personne.

Ils affirment le droit de la collectivité à l'homogénéité idéologique, le droit d'extirper les religions dépassées, le droit de se défaire des "inassimilables". Dans cette optique, la collectivité doit, non pas tâcher de fournir à chacun les moyens d'organiser sa vie, mais faire décider par "des techniciens éclairés" du type de famille à favoriser, des études à faire faire par l'enfant, de l'école qui lui convient, de la carrière, du type d'habitation, des périodes de travail et d'inactivité, de l'hôpital où l'on sera soigné.

Ce qui s'oppose dans ces diverses conceptions ce n'est donc pas que, selon l'une, on reconnaîtrait à certaines catégories de personnes des droits que l'on refuserait à d'autres, tandis que la seconde conception étendrait ces droits à tous, l'opposition est que dans l'une de ces conceptions, on attribue à la collectivité les droits que les chrétiens veulent reconnaître aux personnes.

5. Soulignons encore un autre aspect de la différence entre l'exercice du pouvoir politique selon les conceptions chrétiennes et selon des conceptions matérialistes (marxistes, le cas échéant, nationalistes) - nous songeons aux moyens d'action:

Tout comme la philosophie marxiste est liée à la doctrine politique marxiste, le marxisme (socialiste comme communiste) ne conçoit pas de distinction entre la diffusion de l'idée marxiste et la lutte pour le pouvoir. A cause de la liaison même entre sa doctrine philosophique

et sa doctrine politique, le marxiste veut nécessairement conquérir le pouvoir pour réaliser le régime marxiste et pour imposer en même temps l'idéologie marxiste.

Dans le monde chrétien, au contraire - c'est un devoir puisque le christianisme est une religion - il se développe une action chrétienne en dehors de toute politique. Si les chrétiens agissent aussi sur le plan politique (en se donnant une doctrine politique), l'action religieuse est néanmoins poursuivie, dans son cadre propre et avec ses moyens propres, fondée sur l'attrait et la vérité de la foi. L'action politique est menée, dans le respect des droits "des autres", souvent avec des hésitations, la peur d'être taxé d'intolérance ou d'étroitesse d'esprit.

Ce n'est pas parce que les uns seraient méchants et les autres bons, mais parce que telle est la logique des idéologies en présence. Le chrétien, digne de ce nom, doit refuser le recours à n'importe quelle pression pour obtenir une adhésion de foi. L'enfant ne peut être baptisé et éduqué chrétiennement que si les parents le veulent. Telle est, telle doit être l'attitude du chrétien, parce que le chrétien part de la valeur de la personne.

Le marxisme tend à substituer la collectivité aux parents pour assurer l'éducation de l'enfant suivant l'idéologie qui doit être celle de toute la collectivité. En ce faisant, il n'est pas méchant, il fait son devoir de marxiste. Il agit suivant ses convictions. Et - il ne faudrait pas l'oublier - aussi longtemps qu'il demeure marxiste, il ne pourra pas agir autrement.

#### D. OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION POLITIQUE CHRETIENNE

Dans leurs grandes lignes, ces objectifs nous paraissent pouvoir être formulés comme suit:

##### 1. La démocratie politique Citons Monsieur Borne:

"L'idée démocratique, même si elle est théoriquement rationnelle, n'a pu être pensée par l'homme occidental que dans un climat intellectuel et spirituel imprégné de christianisme. Non pas que l'idée démocratique soit un corollaire nécessaire de la foi religieuse; mais la démocratie suppose une idée de l'homme et de ses rapports avec le monde et la société qui a été introduite dans l'histoire par le christianisme: caractère sacré de la personne, unité du genre humain, relativité du temporel, autorité comme service, subordination de toute société à des fins morales et humaines, sens spirituel de l'histoire".

2. L'accroissement des biens par une gestion active et dynamique (qui s'oppose aux attitudes d'abstention des pouvoirs):
  - en donnant la préférence à une prospérité diffusée dans les diverses régions et réalisée dans une variété de branches d'activité, dans une diversité de types d'entreprises et de professions indépendantes à côté des grandes industries parce que cette variété donne à la société un plus grand équilibre et offre aux personnes plus de chances de travailler et de vivre selon leurs aptitudes et leurs tendances;
  - en se préoccupant de la multiplication des possibilités de travail et de l'amélioration des conditions de travail.
3. Une équitable répartition de la richesse produite, donnant à chacun la part qui lui revient, combattant cependant par priorité la misère en attribuant à chacun la part dont il a besoin (cette attitude s'oppose aussi au "laisser faire" de la part des pouvoirs).
4. Un accroissement du bien-être allant de pair avec un accroissement de la liberté.

L'accroissement de la richesse et sa répartition doivent aboutir non pas à l'asservissement à une autorité qui décide en distribuant des biens et des services, mais à l'augmentation des moyens dont dispose la personne pour organiser sa vie selon ses préférences, pour accéder à l'instruction, pour vivre selon ses convictions, pour fonder une famille et éduquer ses enfants sans contraintes externes.

5. La répartition des décisions, des tâches et des services communautaires entre l'Etat et les autres communautés que comprend la société. Solidarité au sein des diverses communautés et non pas seulement au sein de l'Etat. Cette solution, plus humaine, s'oppose à l'alternative: abandonner la personne à son sort ou tout confier à l'Etat.
6. La reconnaissance de la famille.
7. La priorité du travail sur le capital.
8. La diffusion de la propriété, qui accroît le bien-être et la sécurité. La propriété est un moyen (et non un but) qui ne peut aboutir ni à l'asservissement, ni à la méconnaissance de la règle que l'ensemble des biens doit assurer le bien-être de l'ensemble des hommes.
9. Respect des droits d'existence, d'action et d'apostolat des Eglises, sans pour autant réclamer aucun privilège pour les croyants et sans préjudice de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

D'ailleurs, le personnalisme, les valeurs humaines issus du christianisme, ne sauraient demeurer vivants s'ils n'étaient constamment soutenus par des croyants pratiquant leur religion et nourris par l'approfondissement de la pensée religieuse.

10. Des possibilités réelles d'existence et de développement des oeuvres, des institutions et des associations d'initiative libre.

La question de savoir s'il est opportun et souhaitable qu'existent des écoles chrétiennes, des hôpitaux chrétiens, des syndicats chrétiens, etc... à côté d'institutions officielles ou privées d'autres tendances, ne nous paraît pas relever de la décision du pouvoir politique. Le pouvoir politique doit rendre possibles les initiatives que les usagers paraissent désirer et qui offrent de suffisantes garanties de qualité.

11. La solidarité de l'humanité, la coopération internationale et la responsabilité à l'égard des peuples pauvres.

12. Une société fondée sur des règles de moralité:

- le respect de la vie, même des handicapés;
- le respect de la famille, fondée sur le mariage stable;
- le respect de l'honnêteté, aussi de l'honnêteté intellectuelle, dans la vie publique et dans la vie privée;
- le sens civique au sein de l'Etat.

Voilà, nous semble-t-il, dans de grandes lignes, peut-être maladroitement tracées, les objectifs concrétisant les conceptions chrétiennes sur le plan de l'action politique. Encore faudra-t-il pour pouvoir les préciser dans des programmes, tenir compte des possibilités et des nécessités spécifiques propres à chaque pays.

Mais, si tels sont les objectifs valables et propres à une action politique menée suivant les conceptions chrétiennes, faut-il que cette action soit menée par la création ou le maintien de partis chrétiens ou est-il préférable que les chrétiens agissent en s'insérant dans des partis divers?

#### IV. ACTION POLITIQUE DES CHRETIENS PAR LA CONSTITUTION (OU LE MAINTIEN) DE PARTIS CHRETIENS OU AU SEIN D'AUTRES PARTIS ?

1. La question ne se pose évidemment que dans les pays où le nombre des chrétiens et la situation permettent la constitution d'un parti chrétien ou de partis chrétiens.

Il faut ajouter (mais cet aspect n'est-il pas purement théorique?) qu'un parti chrétien n'a de sens dans le pays envisagé que s'il existe des courants antichrétiens influençant la vie politique et agissant sur le plan politique. En effet, dans un pays où il y aurait un consentement général sur des conceptions de l'homme, de la société et de sa base morale conformes, ou au moins compatibles avec les conceptions chrétiennes, on voit mal ce qu'apporterait d'essentiel un parti chrétien comme tel.

2. Par contre, dans les pays où la population se divise entre des courants opposés, deux arguments plaident en faveur de la constitution (ou le maintien) de partis sur base de conceptions chrétiennes:

a) L'efficacité de l'action.

S'il est hautement souhaitable que les chrétiens (comme tous les citoyens) se livrent à l'action politique, si Jean XXIII a encore invité les catholiques à le faire après s'être adressé à tous les hommes de bonne volonté, ce n'est pas pour occuper leurs loisirs, mais pour les voir travailler efficacement en atteignant des résultats. Atteindre des résultats en pénétrant dans des partis de tendances diverses est possible pour autant que les hommes aient le sens de la politique et la formation politique (qui manquent si souvent aux chrétiens à la tournure d'esprit plus philosophique que politique), pour autant qu'il existe un centre où s'élaborent les conceptions politiques (la doctrine politique chrétienne n'existant pas a priori) et pour autant que les chrétiens parviennent à exercer une réelle influence où ils agissent.

Ces conditions seront-elles réalisées?

Même si elles le sont, beaucoup ne préféreront-ils pas l'abdication à la pratique du noyautage nécessaire pour réussir, mais difficile et peut-être peu sympathique?

b) Le respect de la démocratie politique.

La démocratie politique est fondée sur la pluralité des partis traduisant sur le plan politique les courants d'idées fondamentaux qui existent dans la population.

3. L'objection: les partis à base idéologique divisent la population, ils exacerbent les oppositions.

a) Si cette objection était valable, il faudrait condamner la démocratie politique qui est fondée sur la représentation des différents courants.

- b) On confond trop souvent la coopération constructive et compréhensive (qui dépasse la tolérance) qu'il faut poursuivre entre personnes d'opinions diverses et le nivellement par l'absence de toute conviction.

On oublie trop que la confrontation d'idées opposées constitue un enrichissement et une source de progrès.

On ne peut trop le souligner: c'est un des grands mérites de la démocratie de provoquer le progrès de la pensée chrétienne en la confrontant avec le scientisme rationaliste et inversement.

4. Objection: on compromet la religion en liant l'idée religieuse à une action profane.

La religion est une réalité dans un monde réel. Par le fait même qu'ils existent comme hommes dans une société concrète, les chrétiens compromettent toujours leur religion par toute action comme par leur inaction.

L'action politique des chrétiens est un moyen de rendre service à toute la population par la valeur que cette action peut trouver dans l'inspiration chrétienne.

## V. POINTS D'INCERTITUDE ET D'HESITATION

Ce titre couvre peut-être mal les questions et les difficultés de diverses natures sur lesquelles nous voudrions attirer l'attention. Qu'importe, on comprendra bien de quoi il s'agit.

### A. DANS LA CONCEPTION DES PARTIS

1. Tous les partis groupés dans l'union des démocrates-chrétiens s'inspirent des conceptions chrétiennes. Certains ont fait apparaître cette caractéristique dans leur nom. Pas tous. Ce qui est plus important: la référence au christianisme n'est pas la même dans tous les partis.

Voici trois exemples typiques:

- a) Les trois partis chrétiens des Pays-Bas s'appuient sur une religion déterminée.
- b) Dans la C.D.U. le mot "chrétien" vise le groupement de catholiques et de protestants.
- c) Dans le P.S.C. belge, le mot "chrétien" a été choisi délibérément par opposition à l'ancien parti catholique, non pas pour réunir en même temps des protestants et des catholiques. Il y a peu de pro-

testants dans le pays, guère dans le parti. Le parti a voulu "se déconfessionnaliser" par rapport au parti catholique d'avant-guerre. Il se dit chrétien "parce qu'il revendique les valeurs humaines qui sont la base de notre civilisation occidentale".

"Le christianisme sera la source inspiratrice de notre politique".

Il fait appel aux croyants comme aux incroyants qui désirent une politique et une société "fondées tout entières sur la notion centrale de la personne".

2. Ces différences ou ces nuances dans le sens donné au fondement chrétien du parti peuvent se refléter:
  - dans la composition des partis, dans leur recrutement;
  - dans leur attitude en certains domaines (ainsi là où le Parti Catholique Belge d'avant-guerre se faisait le défenseur des institutions et des oeuvres catholiques, le P.S.C. veut promouvoir une variété d'institutions de différentes tendances afin de garantir la liberté de conscience et de réaliser le libre choix effectif).
3. Nous pensons que ces diverses manières de concevoir le parti chrétien peuvent être parfaitement justifiées par les idées, les situations et les nécessités propres au pays considéré, mais:
  - il peut être utile de les comparer de plus près et d'en examiner les avantages et les inconvénients;
  - il faut en tenir compte dans la formulation des principes et tendances (de la doctrine si l'on préfère) des groupements des partis chrétiens.

## B. DANS LES PROGRAMMES DES PARTIS

Certains points paraissent donner lieu à des difficultés particulières. Nous songeons notamment aux questions suivantes:

1. Dans certains pays se pose la question: quelles sont les règles morales dont les gouvernants doivent imposer le respect à tous? (La question s'accentuera probablement à l'avenir).

Nous songeons notamment:

- au divorce,
- à la reconnaissance (de fait) et à l'aide (notamment dans la législation sociale) aux ménages irréguliers;
- à l'avortement (médical?) et à l'euthanasie;
- à la propagation publique (avec publicité) des moyens anticonceptionnels;
- aux règles de décence à observer, notamment à la radio et la T.V.

2. La politique culturelle.

Les subventions et l'aide technique (place à la radio et à la T.V. par exemple) à accorder aux différents courants idéologiques. Lesquels, suivant quels critères et sous quelles conditions?

3. La répartition des tâches et des responsabilités entre l'Etat et les communautés subordonnées (organisation professionnelle, les régions, les institutions sociales, culturelles, scientifiques).

4. Dans le domaine de la politique économique:

- encore le degré de l'intervention de l'Etat,
- dans quelle mesure, selon quels critères les pouvoirs peuvent-ils, doivent-ils diriger la consommation?

5. Sur le plan international qui intéresse davantage encore les groupements de partis chrétiens: chacun a présentes à l'esprit les questions concernant l'intégration européenne, la coopération internationale, la coexistence, le sort des peuples derrière le rideau de fer.

Soulignons quant à l'aide aux pays en voie de développement: le problème des prix des matières premières et le protectionnisme que pratiquent les pays économiquement développés.

## VI. CONCLUSIONS

Dcs conclusions ou plutôt un premier essai de conclusions:

1. Il est, à première vue, étonnant de constater dans les milieux chrétiens tant d'hésitation, la crainte d'être dépassé, un complexe d'infériorité.

Ces sentiments peuvent s'expliquer par la conjonction de nombreux facteurs:

- la perte de force de certains partis chrétiens,
- la fatigue du gouvernement et les dissensions internes,
- de fausses liaisons d'idées qui paraissent toucher les chrétiens comme tels: les progrès techniques et humains qui se sont développés en même temps que le marxisme (donc à cause du marxisme, dit-on, et malgré les chrétiens), le recul des pays européens (largement chrétiens du temps de leur grandeur), la "décolonisation", juste destruction d'une oeuvre "néfaste" dont les pays européens chrétiens sont largement responsables.

2. Cependant, les raisons qui ont amené les chrétiens, après la guerre, à se lancer comme tels dans l'action politique, souvent dans des partis nouveaux ou rénovés, subsistent fondamentalement. L'importance de la politique, ses données essentielles, son enjeu sont fondamentalement demeurés les mêmes. Ce qui plus est, cette action politique a abouti à des résultats d'une valeur historique considérable: l'arrêt du flux marxiste, la sauvegarde de la démocratie, un renouveau social et économique dans la liberté, la constitution de la communauté européenne, l'organisation de la force politique chrétienne d'Amérique.

3. De plus en plus, les problèmes importants se situent au-delà des régions, au-delà des nations.

Nous pensons dès lors que pour demeurer efficaces, pour conserver la constante conscience de leur vocation au niveau des grands problèmes, les partis chrétiens devraient s'efforcer d'intensifier leur coopération internationale. D'une part par une coopération améliorée au sein des organes supranationaux et internationaux. D'autre part - malgré les indéniables difficultés pratiques - par la multiplication des contacts humains, des échanges d'informations, des études communes, notamment sur les diverses séries de questions ébauchées dans ce rapport.

Certes, tout cela peut apparaître théorique. Peut-être trouvera-t-on beaucoup mieux. De toute façon, la tâche sera difficile, quelle que soit la voie dans laquelle on s'engage.

Etudiant "La grande métamorphose du XXe siècle", Fourastié constate:

"Elles (les générations actuelles) vivront cette exaltante et difficile métamorphose, avec ses avantages, le recul accéléré de l'impossible, l'accroissement rapide du niveau de vie, l'amélioration du genre de vie, le développement de la culture intellectuelle, l'abaissement des barrières sociales, l'homogénéisation de la nation, et ses difficultés: l'irrégularité des croissances de nation à nation et d'industrie à industrie, l'instabilité de l'emploi, l'instabilité politique, les rivalités internationales, les impatiences exacerbées par la vitesse même des transformations possibles, l'essai incessant et harassant de nouvelles solutions, l'usure rapide des hommes et des idéologies, les bouleversements explosifs du cadre de vie, et par suite des structures et des conceptions du monde..."

Pouvons-nous nous dispenser d'agir?

Dans son ouvrage "La civilisation à l'épreuve", Toynbee rejette le fatalisme et écrit: "Il nous est possible, grâce à nos propres efforts, d'imprimer à l'histoire, dans notre cas, quelque tournant nouveau et

sans précédent. En tant qu'êtres humains, nous sommes doués de cette liberté de choix et nous ne pouvons nous décharger de notre responsabilité sur les épaules de Dieu ou de la nature. C'est sur nos épaules à nous que nous devons la porter".

o=o=o=o=o=o=o=o=o=o